

INDEMNISER LES PERTES TOTALES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA187	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	597,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 13/03/2025 au 13/03/2025
- Du 01/10/2025 au 01/10/2025

OBJECTIFS

- Connaître les procédures à mettre en œuvre lorsque le véhicule est évalué en perte totale
- Maîtriser la méthodologie de gestion et de règlement des pertes totales

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Des applications pratiques permettent de maîtriser la gestion spécifique des pertes totales.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Procédures

1. Véhicule Hors d'Usage (VHU), Véhicule Endommagé (VE), Véhicule Gravement Endommagé (VGE)

2. Intervention des pouvoirs publics

B. Procédures Véhicule Économiquement Irréparable (VEI)

1. Notion de perte totale

2. Conditions d'application

3. Expertise

4. Initialisation de la procédure : l'offre de cession

5. Types de procédure : appel d'offres / réseau agréé – RSV / RIV

6. Enlèvement à titre conservatoire

7. Cession du véhicule à l'assureur

8. Refus de cession

C. Indemnisation

1. Cas général : avec ou sans cession du véhicule à l'assureur

2. Cas particuliers : présence d'un créancier, location longue durée, châssis-cabine, recours contre l'État

D. Perte totale vol

1. Véhicule retrouvé avant ou après indemnisation

2. Recours de l'assureur

E. Indicateurs de gestion des pertes totales

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargé d'indemnisation sinistres automobiles matériels

Intermédiaires d'assurance

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

597,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 24/10/2025 à 15:08